

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

L'ACTION CONCERTÉE AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

› L'Agence, acteur impliqué aux côtés des services de l'Etat dans le bassin

Les services de l'Agence apportent de manière permanente leur contribution aux différents travaux menés par les services de l'Etat dans la déclinaison des politiques publiques pour l'eau et la protection des milieux aquatiques. Mettant à disposition son expertise, ses bases de données et ses outils de modélisation de l'état des eaux et des rivières, les services de l'Agence contribuent, par leur présence, leur connaissance du terrain et des principaux acteurs concernés, à déterminer et conforter les décisions opérationnelles de l'Etat dans le bassin.

Le Secrétariat Technique de Bassin (DREAL de bassin, Agence, ONEMA) y joue un rôle clé dans la coordination des différents services concernés dans le domaine de l'eau.

› La déclinaison du Programme De Mesures : le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Sous l'autorité du Préfet dans chaque département, un pôle de compétence dénommé Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) assure la coordination des interventions de l'Etat pour décliner le Programme de Mesures (PdM) associé au SDAGE. Le PAOT doit permettre une bonne coordination des acteurs, en identifiant le « qui fait quoi », notamment :

- ▶ d'identifier les pilotes de chaque action, c'est-à-dire le service de la MISEN responsable de faire aboutir l'action, coordonner les interventions des acteurs et chargé d'en faire le suivi.
- ▶ d'identifier les maîtres d'ouvrages des actions auxquels le pilote de l'action s'adressera.

Le PAOT est adopté en comité stratégique de MISEN par le Préfet du département.

Lors du travail de déclinaison du PDM en PAOT :

- ▶ le Secrétariat Technique de Bassin (STB) - composé en Artois-Picardie de l'Agence de l'eau, de la Dreal délégation de bassin, et de l'ONEMA - est garant de la coordination générale de la mise en œuvre du PDM, en conformité avec les orientations définies au niveau national. De plus, il assure la mise à disposition des informations nécessaires aux MISEN pour qu'elles s'approprient le PDM et le déclinent localement en bonne cohérence avec les autres documents de planification (SAGE, SCOT, PLU, ...)

- ▶ les DREAL déclinent la politique générale définie en STB et assurent la cohérence à l'échelle régionale en INTER-MISEN, répartissent le travail entre les départements pour les masses d'eau interdépartementales (le cas échéant en accord avec la DREAL voisine), vérifient l'adéquation des PAOT avec les enjeux et les priorités du SDAGE et du PdM ; la DREAL en tant que délégation de bassin assure également une cohérence à l'échelle du Bassin
- ▶ les DDT-M animent les réunions de MISEN par unité hydrographique, associant si nécessaire les principaux maîtres d'ouvrages du territoire pour sélectionner les actions prioritaires et leur échéance prévisionnelle de réalisation.

› Les comités et groupes de travail Etat avec participation de l'Agence

Dans les différentes thématiques liées au domaine de l'eau, et de manière institutionnelle, les services de l'Agence participent aux réunions qui concernent tout ou partie du bassin. A titre non exhaustif :

- ▶ La Commission Internationale de l'Escaut, dans le cadre du district Européen Escaut
- ▶ Le Comité de pilotage Zones Humides
- ▶ Le groupe de coordination hydromorphologie avec la DREAL de Bassin
- ▶ Le groupe de travail barrages avec les DDTM du bassin
- ▶ Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) pour les établissements classés
- ▶ Le Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) pour chaque département
- ▶ Le schéma eau potable dans certains départements
- ▶ La préparation du 5^{ème} programme d'action agricole zones vulnérables.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET LE PROGRAMME DE MESURES (PDM)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin hydrographique. Il fixe pour une durée de 6 ans les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Adopté par le Comité de Bassin du 16 octobre 2015, arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 23 novembre 2015, et publié au Journal Officiel de la République Française le 20 décembre 2015, le nouveau SDAGE 2016-2021 a remplacé au 1er janvier 2016, le SDAGE 2010-2015 arrivé à son terme.

› Le SDAGE 2016-2021, un plan de gestion concerté et cohérent...

Le SDAGE 2016-2021 est basé sur les enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux, de la consultation du public de 2013, et des instances, tout en assurant une continuité avec le SDAGE 2010-2015.

Il comporte 5 orientations fondamentales :

- ▶ *maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques,*
- ▶ *garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes,*
- ▶ *s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations,*
- ▶ *protéger le milieu marin,*
- ▶ *mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau*

› ... fixant des orientations pertinentes pour un résultat durable...

En termes d'objectifs, le nouveau SDAGE fixe un objectif d'atteinte de bon état écologique des eaux superficielles (cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales...) de 33% en 2021. Ce taux était de 19% en 2015.

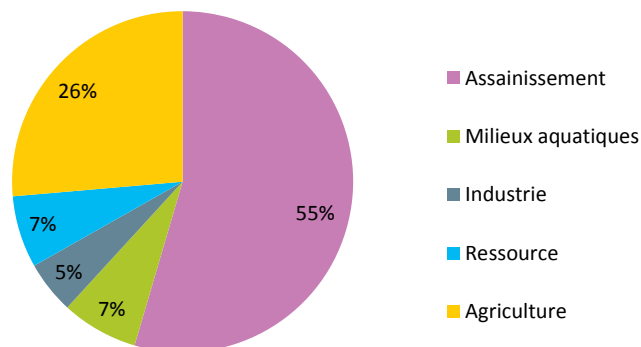
Le SDAGE s'accompagne d'un document qui identifie les actions à mettre en œuvre sur la période 2016-2021 pour atteindre les objectifs fixés et qui en estime le coût : **le Programme De Mesures (PDM).**

Le coût des actions à mener pour parvenir aux résultats escomptés a été estimé à 2,2 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Ces actions seront accompagnées par des aides financières de l'Agence de l'eau adaptées aux objectifs fixés.



LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

	2016-2021 Coûts en M€
Assainissement	1 200
Milieux aquatiques	160
Industrie	110
Ressource	150
Agriculture	580
TOTAL	2 200



› ... conçu en articulation avec la « Directive Inondation » et la « Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin » ...

Le SDAGE 2016-2021 s'articule avec :

- ▶ le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) issu de la Directive Inondation (DI)
- ▶ le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) issu de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Les dispositions du SDAGE concernant les inondations sont communes avec certaines des dispositions du PGRI visant la prévention des inondations. Le PGRI est quant à lui compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux du SDAGE.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la DCSMM ont été élaborées selon des structurations très proches. Les objectifs du PAMM et du SDAGE sont compatibles et les dispositions sont coordonnées.

La mise en cohérence des politiques de gestion de l'eau permet d'assurer une meilleure visibilité pour les acteurs chargés de veiller à la compatibilité de leurs actions vis-à-vis du PAMM, du SDAGE et du PGRI.

› ... et intégrant de nouveaux enjeux

Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses conséquences au niveau local sur l'eau se ressentent différemment selon les territoires.

Alors que le précédent SDAGE prenait peu en compte la problématique du changement climatique, désormais 40% des mesures inscrites dans le SDAGE 2016-2021 et le Programme de Mesures permettent de s'adapter aux risques liés au changement climatique.

Le SDAGE introduit également de nouvelles règles visant :

- ▶ la préservation des zones humides et des prairies ;
- ▶ la gestion des eaux pluviales ;
- ▶ la restauration de connexions latérales aux cours d'eau pour la biodiversité et la gestion des inondations ;
- ▶ l'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation intercommunale pour la gestion des inondations et des milieux aquatiques.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LES SAGE, OUTILS TERRITORIAUX DE GOUVERNANCE

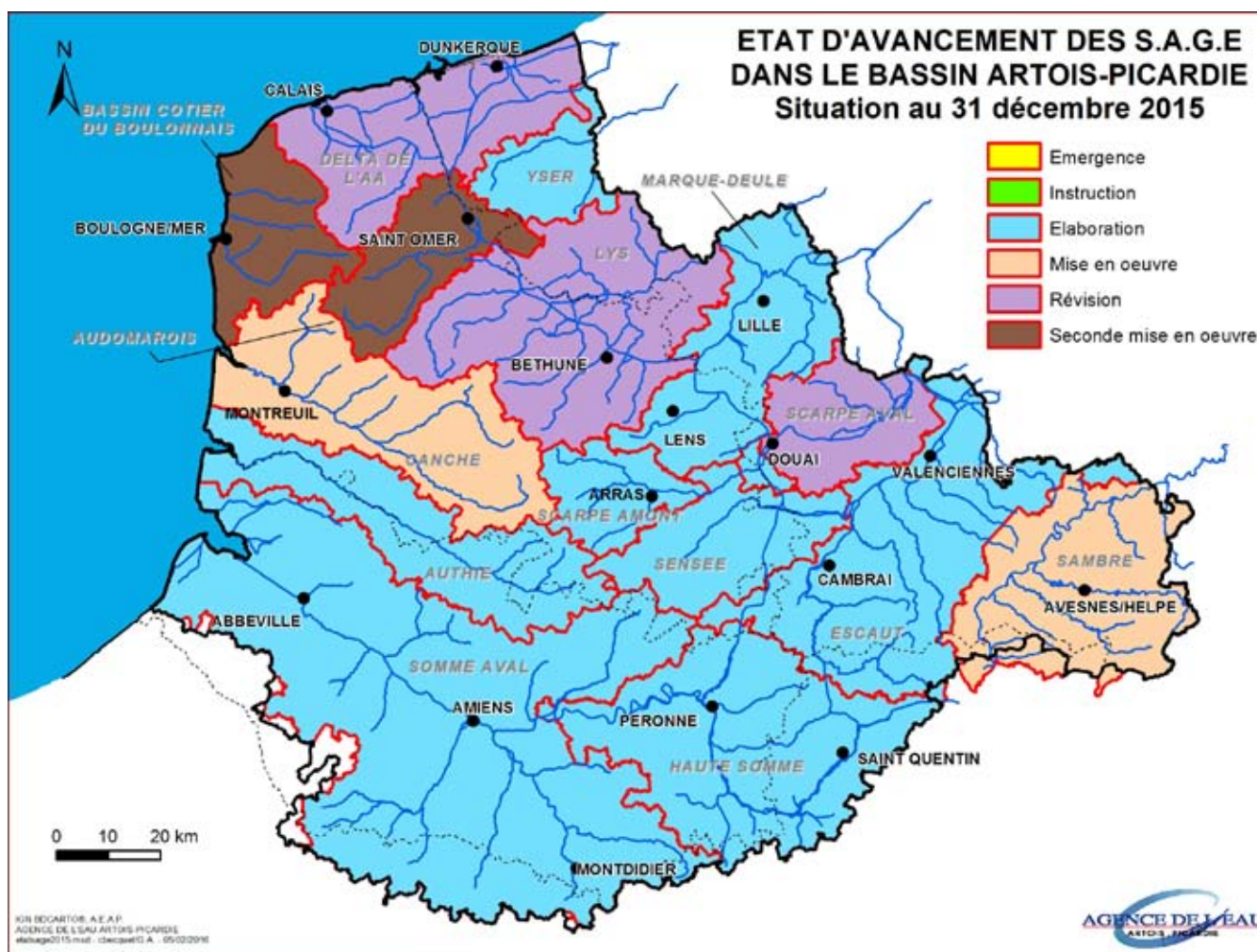
Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	-	-
Etudes	0,091	0,046
Autres :	0,860	0,577
Animation	0,859	0,576
Actions de communication	0,001	0,001
TOTAL	0,951	0,623

L'ACTION EN BREF

0,62 M€ d'aides Agence en 2015

La totalité du bassin est couverte par une démarche de SAGE



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

A chaque élaboration ou révision du SDAGE, les SAGE doivent eux-mêmes être révisés afin d'assurer leur compatibilité dans les 3 ans avec ce document qui est par ailleurs une déclinaison de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

» Les événements marquants de l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par l'adoption du SDAGE 2016-2021 par le Comité de Bassin ainsi que par les élections des Conseillers Départementaux et Régionaux, qui ont entraîné des contraintes pour les animateurs de SAGE :

- *nécessité d'observer une période de réserve et donc de reporter les réunions prévues des commissions du SAGE,*
- *obligation d'attendre la publication des nouveaux arrêtés de Commissions Locales de l'Eau (CLE), suite aux changements dans le collège des élus, afin d'officialiser des étapes importantes dans l'élaboration de leur SAGE.*

Cette période a néanmoins permis aux animateurs de SAGE d'avancer sur la rédaction des différents documents en cours, ou pour la finalisation de la préparation d'études ou de travaux qu'ils auraient pu lancer.

Un grand nombre de SAGE se sont lancés dans la concertation au niveau des CLE pour établir la Stratégie Locale du Risque Inondation (SLGRI) demandé dans le cadre de l'application de la directive inondation.

Par ailleurs, sur notre bassin, deux réunions à destination des SAGE ont été programmées au cours du deuxième trimestre 2015 :

- *la première, organisée par la DREAL de bassin, a eu lieu le 18 septembre 2015 et faisait suite à la relance par le Ministère de l'Ecologie de l'établissement de la cartographie des cours d'eau. En réunissant les présidents et animateurs de SAGE lors de cette journée, l'objectif était de mobiliser les structures porteuses de SAGE et les commissions locales de l'eau dans la réalisation de ce travail aux côtés des DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer).*
- *la seconde, qui s'est tenue le 12 novembre 2015 et qui réunissait les animateurs de SAGE et des animateurs d'ORQUE a permis de présenter :*

- *la nouvelle organisation de l'Agence de l'eau Artois Picardie,
- *la révision du X^{ème} programme à mi-parcours,
- *le nouveau SDAGE pour la période 2016-2021,
- *l'avancement de la délimitation des captages prioritaires,
- *une méthodologie pour l'identification des zones à enjeu environnemental dans le cadre de l'assainissement non collectif proposée par la cellule d'animation du SAGE de la Sambre.



Réunion de la CLE du SAGE Haute-Somme

Credit photo AMEVA



Réunion de la CLE du SAGE Sambre

Credit photo parc naturel régional de l'Avesnois



Séminaire des animateurs de SAGE et des animateurs d'ORQUE le 12/11/2015

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Etat d'avancement des SAGE du bassin Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie, entièrement couvert par une démarche de SAGE, est composé de 15 SAGE parmi lesquels : **8 SAGE sont en phase d'élaboration** (Somme-Aval, Haute Somme, Escaut, Sensée, Scarpe Amont, Authie, Yser, Marque-Deûle),

7 SAGE sont en phase de mise en œuvre dont :

- ▶ 2 sont en phase de 1ère mise en œuvre (Sambre, Canche),
- ▶ 3 sont en révision (Scarpe Aval, Lys, Delta de l'Aa)
- ▶ 2 en phase de 2ème mise en œuvre (Boulonnais, Audomarois).

Suite aux travaux menés en 2015, 2 SAGE ont été présentés en comité de bassin, et devraient passer du stade de l'élaboration au stade de mise en œuvre en 2016, portant ainsi à 9 le nombre de SAGE mis en œuvre, soit 60% des 15 SAGE du bassin.

Pour les SAGE en phase d'élaboration, le travail a consisté à poursuivre voire finaliser le travail rédactionnel des différents documents règlementaires.



Visite de terrain sur le territoire du SAGE Authie

Les équipes des SAGE en phase de première et seconde mise en œuvre ont toutes entamé un travail de déclinaison des dispositions de leur SAGE au niveau des documents d'urbanisme, à un stade plus ou moins avancé. Avec la réorganisation territoriale des collectivités, de nombreux SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) ou PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) sont en effet en cours de révision et les animateurs de SAGE sont donc sollicités pour répondre aux demandes des collectivités pour la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Certains animateurs ont également entamé la révision de leur SAGE (Scarpe Aval, Lys, Delta de l'Aa) pour être en compatibilité avec le SDAGE 2016 – 2021 avant la fin des trois ans réglementaires.

Dans l'ensemble, les commissions locales de l'eau ont été sollicitées dans le cadre de la directive inondation, afin de définir la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation sur leur territoire.



Credit photo EPTB Authie

COB 2013-2018

Nombre de SAGE approuvés mis en œuvre

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	7	11	12	13	14

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	7	7			

COB 2013-2018

Littoral

Nombre de contrats aidés par l'Agence de l'eau dans l'année (contrats de bassins versants littoraux, contrats de baies, contrats de plages...) visant la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou la bonne qualité microbiologique, et/ou la préservation des milieux littoraux. AEAP : l'indicateur ne concerne pas les contrats de baies.

Nombre de contrats de baies (en cumul pluriannuel)

Cible

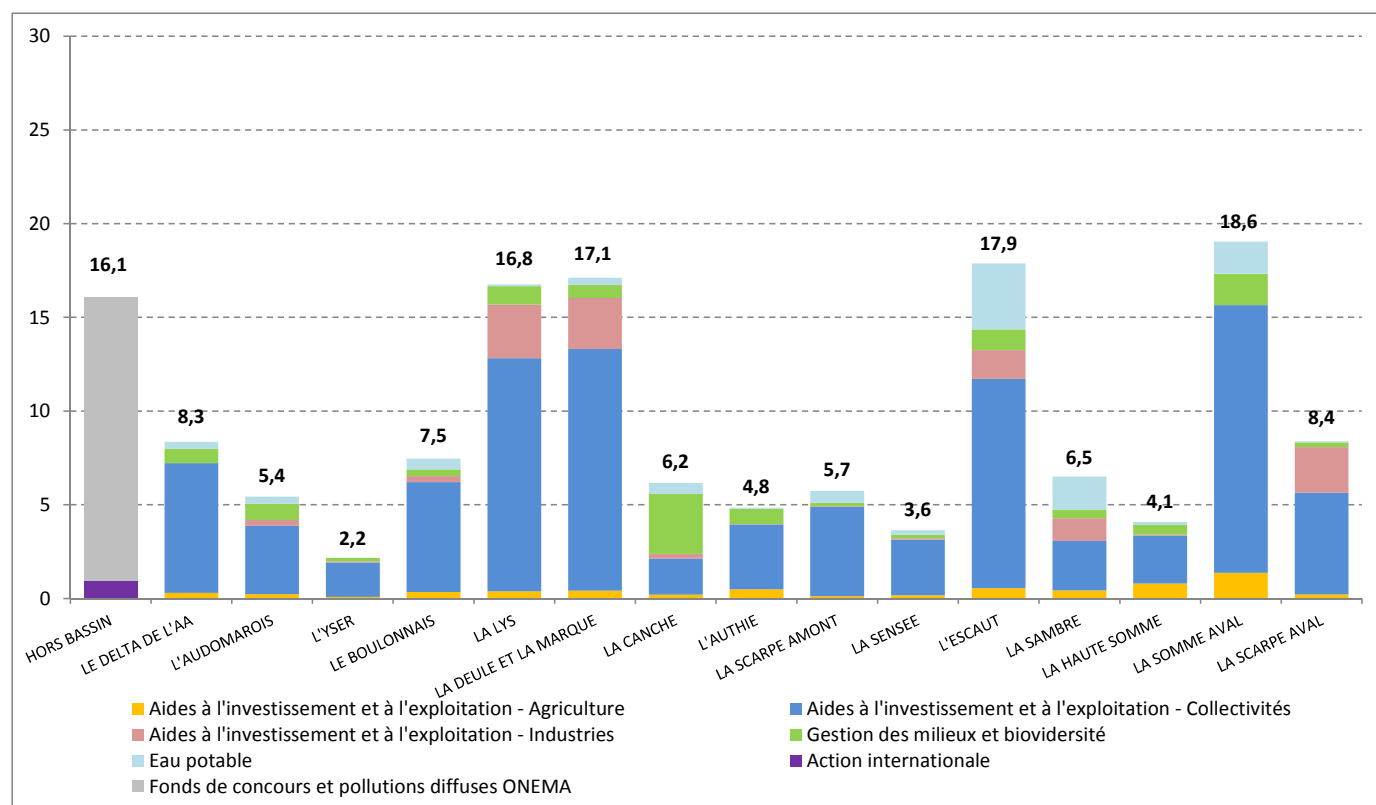
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	1	1	1	1	1

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	1	1			

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

> Répartition des aides 2015 de l'Agence



LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

OUTIL DE PLANIFICATION ET DE PROSPECTIVE : OSMOSE

› Retour d'expérience sur l'interopérabilité entre la base AIDES de l'Agence et la base nationale

L'interopérabilité est un échange de données plus ou moins automatisé entre plusieurs outils. L'objectif de l'interopérabilité entre OSMOSE et les outils d'Aides est de sécuriser les transferts. Il s'agit également d'éviter la double saisie.

L'année 2015 a été consacrée à la mise au point de l'interopérabilité, désormais 100% opérationnelle, entre notre base AIDES et la base nationale OSMOSE. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est désormais la 2ème Agence dans ce cas après le pilote national Rhin-Meuse. En effet, nous servons maintenant en masse les données chronologiques et financières de nos dossiers issues de la base AIDES vers OSMOSE.

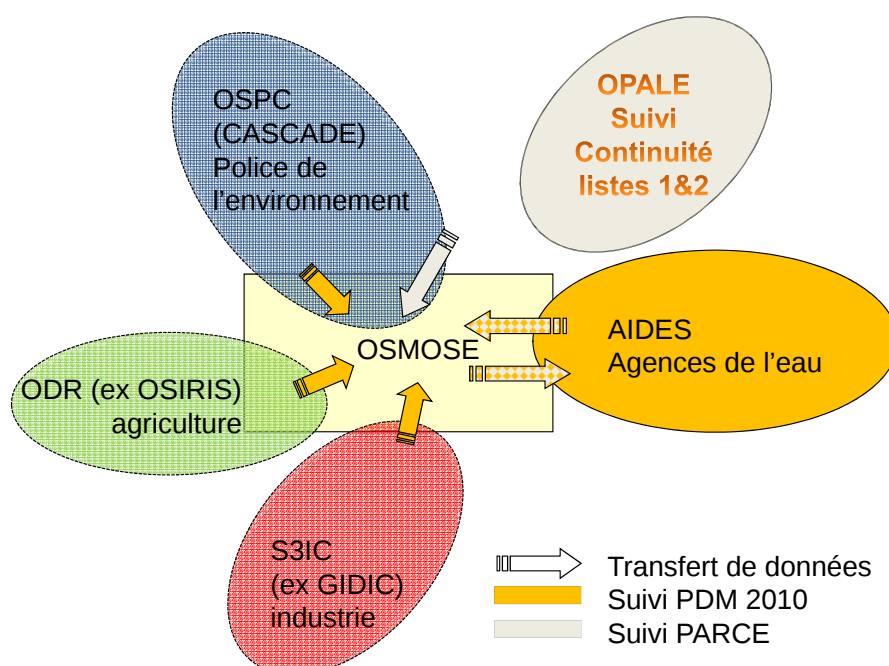
La situation cumulée des données financières 2009 à 2015 associées aux actions du Programme de Mesures 2010-2015 a donc pu être importée à temps dans Osmose pour le versement des données nécessaires au rapportage à l'Union Européenne (WISE 2016).

Depuis cette date, les services de l'Etat utilisateurs d'OSMOSE visualisent dans l'application les numéros de conventions Agence, les coûts mis en œuvre par les maîtres d'ouvrages, et les dates d'avancement liées à chaque action. La gouvernance de l'outil peut désormais se mettre en place.

La dernière étape consistera en la livraison par le niveau national :

- ▶ d'un nouvel environnement OSMOSE dédié au cycle 2016-2021 pour mettre en œuvre le Programme de mesures Artois-Picardie approuvé en Comité de Bassin d'octobre 2015
- ▶ d'une interopérabilité avec d'autres bases de données nationales, relatives aux contrôles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Schéma global d'interopérabilité entre OSMOSE et les autres outils existants



LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LE PORTAIL DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

› Un outil de communication d'informations et de données pour le grand public et les experts

Dans le cadre du Système national d'Information sur l'Eau (SIE), le portail de bassin est un outil de communication collaboratif. Ce portail fait partie de la toile Eaufrance, un ensemble de sites web qui ont vocation à diffuser les données sur l'eau. L'objectif de ce portail de bassin est de fournir au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès unique aux informations et aux données sur l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

@ <http://www.artois-picardie.eaufrance.fr>

› Une dynamique d'amélioration continue du portail de bassin

La mise à jour des données et des informations est planifiée au cours de comités de rédaction (environ 3 par an). Des ateliers sont organisés ponctuellement pour approfondir des points spécifiques. Une enquête auprès des internautes fréquentant le portail de bassin est organisée régulièrement afin d'identifier les besoins du public et les améliorations à apporter au portail de bassin.

Les outils du portail de bassin ont été mis à jour afin d'en assurer la pérennité. Les fonctionnalités du portail de bassin ont également été enrichies grâce à l'installation d'un module permettant de gérer les métadonnées.

Les données sur la qualité des eaux de surface acquises par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sont publiées sur ce portail dans un délai de 15 jours maximum après leur validation, grâce à des web services automatisés. Le portail est donc incrémenté en données très régulièrement. Les dernières données pour 2014 ont été validées le 01/10/2015, suite à un problème avec le laboratoire, et ont donc été ajoutées aux bases du portail de bassin le 14/10/2015.

COB 2013-2018

Date de mise en ligne des données sur le portail de bassin

Données sur l'eau issues du programme de surveillance de la qualité des eaux

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
<30/09	<30/09	<30/09	<30/09	<30/09	<30/09

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
01/05	09/09	14/10			

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Le succès du portail de bassin conforté

Le nombre de visiteurs uniques se stabilise à 20 600 visiteurs en 2015, un chiffre comparable à 2013, en recul de 10% par rapport à 2014. Au total près de 54 000 pages ont été vues en 2015 sur toutes les thématiques abordées par le portail de bassin.

L'enquête de satisfaction de 2015 indique que le portail de bassin est apprécié par un public hétérogène (particuliers, étudiants, bureaux d'études...), plutôt local, qui trouve le site utile et le niveau d'information adapté.

› Une optimisation des outils de diffusion des données...

Pour compléter l'offre du portail de bassin, un nouveau module de diffusion des données a été développé en 2015. Il sera mis à disposition du public sur le site internet de l'Agence au premier semestre 2016. Il permettra aux internautes de visualiser et de télécharger les données des stations et des masses d'eau. Ce module complète l'outil d'extraction du portail de bassin et sera progressivement enrichi de nouvelles thématiques.

› Dans le respect de la directive INSPIRE

Des cartes interactives en ligne sont diffusées sur le site de l'Agence dans la cartothèque. Ces cartes complètent la diffusion des jeux de données de l'Agence sur la plate-forme <http://data.eaufrance.fr> selon les trois axes préconisés dans la directive INSPIRE : les internautes peuvent **VOIR** les données via une application cartographique interactive, **PARTAGER** les données via des services web, **TELECHARGER** les données directement pour les utiliser dans leur logiciel de cartographie.

Cette démarche permet à l'Agence d'accompagner la politique nationale d'ouverture des données et de s'inscrire dans la démarche « open data ».

COB 2013-2018

Proportion des demandes de données environnementales honorées dans un délai d'un mois

Données sur l'eau issues du programme de surveillance de la qualité des eaux

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
90	90	90	90	90	90

Réalisation (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	100	100			

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

L'IMPLICATION DE LA JEUNESSE
DANS LA POLITIQUE DE L'EAU

➤ Les partenariats pédagogiques

	Partenariats pédagogiques			
	nombre de projets validés en commission pédagogique départementale et financés par l'agence		nombre d'écoles primaires avec lesquelles l'agence a développé un partenariat	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
en 2013	45	46	35	40 / an
en 2014	17	48	7	40 / an
en 2015	12	50	11	40 / an
en 2016		52		40 / an
en 2017		54		40 / an
en 2018		56		40 / an
TOTAL / Moyenne	74	306	21/an	40/an

➤ Les parlements des jeunes pour l'eau

L'Agence de l'eau propose aux jeunes une politique destinée à les préparer aux enjeux de l'eau. Cette politique s'articule autour de trois objectifs qui permettent des échanges entre les générations et les pays sur des sujets de l'eau et de société :

- ▶ donner du sens à l'éducation au développement durable,
- ▶ préparer les jeunes à la gouvernance de l'eau et à l'ouverture sur les enjeux de l'eau,
- ▶ transmettre un savoir faire et des valeurs pour l'eau.

Les temps forts de l'année 2015

Dès la rentrée 2014-2015, les jeunes parlementaires se sont investis sur le sujet de la COP 21 et sur les enjeux de l'eau à l'échelle de la planète. Plusieurs projets leur ont permis de creuser des thèmes du changement climatique et de mesurer l'urgence à modifier nos comportements vis-à-vis de la nature :

- ▶ L'impact sur la vie animale et la biodiversité avec les jeunes du Conseil lillois de la jeunesse et le zoo de Lille.
- ▶ Le sujet de l'eau avec le débat de leur séance plénière du 25 mars : Quel avenir pour l'eau, comment aborder le changement climatique dans notre région ?
- ▶ La gestion internationale d'un fleuve : l'Escaut, qui a été étudié dans le cadre de l'école écologique franco bulgare de mai 2015.
- ▶ La mobilisation des acteurs avec l'intervention des 2 jeunes parlementaires lors du Comité de bassin du 10 juillet.
- ▶ La végétation avec l'intervention de Morgan Urli, chercheur au Québec, lors de la séance plénière du 7 octobre.
- ▶ L'art : 150 jeunes ont participé aux rencontres artistiques de l'Escaut, du 9 au 11 octobre.
- ▶ L'agro – écologie en partenariat avec l'enseignement agricole lors du forum franco brésilien organisé en octobre par les lycées agricoles du bassin.



Remise des prix du concours académique « Rosetta : non l'eau ne vient pas des comètes » à 50 élèves de 5ème du bassin le 17 juin 2015 à Douai

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Une valeur fondamentale des jeunes parlementaires pour l'eau : s'ouvrir sur le monde

L'Ecole française de l'eau, la gestion de l'eau par bassin, les principes de concertation et de solidarité financière sont aujourd'hui reconnus dans le monde entier pour leur efficacité. Ces principes ont plus de 50 ans et s'appliquent dans un monde qui a changé : la place de l'eau dans les sondages, les modèles politiques, les modes de communication, les grandes figures charismatiques, internet ... les choses bougent très vite et deviennent des phénomènes planétaires.

L'Agence de l'eau propose aux jeunes de comprendre l'organisation de l'eau, de se faire une opinion et de s'exprimer. Pour cela, différents projets ont permis aux jeunes de rencontrer d'autres jeunes ainsi que des gens qui ont choisi un métier qui leur permet d'apporter leur contribution à la connaissance de la nature et à l'avenir de l'eau.

Parmi les projets ayant permis de telles rencontres figurent :

- ▶ *Le Conseil lillois de la jeunesse et la participation à la campagne Pôle to pôle (septembre 2014/juin 2015)*
- ▶ *La participation à la séance du Parlement des jeunes de l'Escaut et au vernissage de l'exposition Water awareness au Parlement de Bruxelles le 20 mars.*
- ▶ *La rencontre via skype avec le Parlement des jeunes pakistanais pour l'eau et le Président du Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau lors de la journée mondiale de l'eau.*
- ▶ *Les écoles écologiques franco bulgares : A « la découverte de l'Escaut » en mai et la « géologie et les secrets du sous-sol » avec le Parc Naturel du Vrachanski en août.*
- ▶ *La mise en place de l'Assemblée des jeunes du Sebou au Maroc en septembre.*
- ▶ *La rencontre via skype avec Le Docteur Morgane Urli chercheuse au Québec en octobre.*
- ▶ *La conférence du Docteur Grégory Beaugrand membre du GIEC lors des Rencontres artistiques de l'Escaut en octobre.*



Partenariat entre le parlement des jeunes pour l'eau et le zoo de Lille le 20 juin 2015



Séance du parlement des jeunes pour l'eau le 25 mars 2015 à Douai



Mise en place de l'assemblée des jeunes du Sebou (Maroc) en octobre 2015